



Nouvelle acquisition de trois terrains dans le corridor vert Châteauguay-Léry

Châteauguay, le 7 avril 2026 – Héritage Saint-Bernard est heureux d'annoncer l'acquisition de trois nouveaux terrains situés au cœur du corridor vert Châteauguay-Léry, près du territoire protégé du ruisseau Saint-Jean. Ces propriétés, d'une superficie totale de 2 069 m² (22 269 pi² ou 0,21 ha), s'ajoutent à l'ensemble des milieux naturels protégés à Châteauguay.

Situés au cœur du corridor vert Châteauguay-Léry, dans un secteur reconnu pour sa biodiversité exceptionnelle, les trois terrains acquis présentent une mosaïque d'habitats, allant du marécage à la forêt de peupliers, en passant par des friches arbustives. Ces milieux variés contribuent au maintien de la connectivité écologique du corridor vert Châteauguay-Léry, un havre de biodiversité de 9 km. On y retrouve plusieurs espèces remarquables, notamment l'aubépine ergot-de-coq, une espèce menacée au Québec, ainsi que la grive des bois et le pioui de l'Est, deux oiseaux figurant respectivement parmi les espèces menacées et préoccupantes au niveau fédéral. Le canard branchu, qui niche dans les cavités des arbres, est également présent dans le secteur.

Ces acquisitions ont été possibles grâce à une subvention du programme Protéger les habitats – volet principal, de la Fondation de la faune du Québec, et grâce à Conservation de la nature Canada, dont le projet Accélérer la conservation dans le sud du Québec (ACSQ) a bénéficié d'une aide financière du gouvernement du Québec.

À ce soutien s'ajoute le partenariat établi avec la Caisse Desjardins du Sud-Ouest de la Montérégie, en vigueur depuis 2024 pour une durée de trois ans. Ce partenariat constitue un levier essentiel pour la protection de nombreux petits terrains stratégiques situés au centre du corridor vert Châteauguay-Léry.

Remerciements

Héritage Saint-Bernard remercie chaleureusement la famille Beauregard pour le don de deux terrains, offert à la mémoire de leurs parents. Ce geste significatif est important pour assurer la connectivité des habitats au sein du corridor vert Châteauguay-Léry.

L'organisme tient également à souligner la collaboration de la Fondation de la faune du Québec et de Conservation de la nature Canada, dont l'expertise, le soutien financier et l'engagement soutenu jouent un rôle clé dans la protection et la mise en valeur du corridor vert Châteauguay-Léry depuis de nombreuses années.

Héritage Saint-Bernard remercie aussi la Caisse Desjardins du Sud-Ouest de la Montérégie et le gouvernement du Québec pour leur implication concrète, tant sur le plan financier que par leur appui au projet, contribuant activement à la conservation de ce territoire d'importance écologique.

Enfin, l'organisme remercie le Réseau de milieux naturels protégés pour son accompagnement tout au long du processus. Ces trois propriétés, comme l'ensemble des sites de conservation volontaire du Québec, pourront prochainement être consultées sur leRepertoire.org, une carte interactive qui rassemble tous les sites de conservations volontaires du Québec.

Citations

Héritage Saint-Bernard :

« Ces acquisitions s’inscrivent dans un objectif de protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry. Héritage Saint-Bernard est désormais propriétaire de 51 hectares de milieux naturels dans ce secteur, incluant des territoires situés en périphérie du corridor vert. À cela s’ajoutent plus de 63 hectares d’habitats protégés grâce à des ententes conclues avec les villes de Léry et de Châteauguay, pour lesquels Héritage Saint-Bernard détient des servitudes de conservation à perpétuité », déclare Dominic Gendron, directeur à la protection et à l’aménagement du territoire chez Héritage Saint-Bernard.

Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs :

« Cette bonification du réseau d’aires protégées du corridor vert Châteauguay-Léry incarne parfaitement notre vision du Québec : un territoire où la nature est respectée, mise en valeur et accessible. C’est ce que démontrent ces initiatives de conservation volontaire qui permettront, à la fois, de préserver des écosystèmes essentiels et de rapprocher les citoyens de la nature. Sa protection est une responsabilité partagée, qui concerne chacun d’entre nous. Je remercie tous les propriétaires privés qui contribuent à la préservation de l’une de nos plus grandes richesses collectives : notre patrimoine naturel », indique Benoit Charette, ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable des Infrastructures.

Caisse Desjardins du Sud-Ouest de la Montérégie :

« La Caisse Desjardins du Sud-Ouest de la Montérégie est heureuse de constater que son partenariat avec Héritage Saint-Bernard pour la protection du corridor vert Châteauguay-Léry mène à nouveau à des acquisitions de terrains désormais protégés à perpétuité. La protection de ce corridor vert est une priorité pour notre caisse », souligne Vanessa Constantineau, conseillère en communication et ressources humaines de la Caisse Desjardins du Sud-Ouest de la Montérégie.

À propos

Héritage Saint-Bernard

Héritage Saint-Bernard est un organisme environnemental sans but lucratif fondé en 1987 dont la mission est la protection et la mise en valeur de milieux naturels ainsi que l’offre d’activités éducatives et écotouristiques. Héritage Saint-Bernard est le gestionnaire du refuge faunique Marguerite-D’Youville, du centre écologique Fernand-Seguin et du territoire du ruisseau Saint-Jean.

Conservation de la nature Canada (CNC)

Conservation de la nature Canada (CNC) est la force rassembleuse au pays pour la sauvegarde de la nature. Par la conservation permanente de vastes territoires, CNC apporte des solutions à la double crise du déclin rapide de la biodiversité et des changements climatiques. Partenaire de confiance, CNC œuvre aux côtés de particuliers, de communautés, d’entreprises et de gouvernements afin de protéger et veiller sur nos aires naturelles les plus importantes. Depuis 1962, CNC a mobilisé la population canadienne pour conserver et restaurer plus de 15 millions d’hectares. Au Québec, CNC s’allie régulièrement avec Conservation de la nature Québec (CNQ), un organisme à but non lucratif distinct de CNC, pour protéger les milieux naturels québécois les plus riches. Ensemble, ces deux entités ont protégé plus de 55 000 hectares de milieux naturels dans la province. Visitez conservationdelanature.ca.

Le projet Accélérer la conservation dans le sud du Québec (ACSQ)

Le projet Accélérer la conservation dans le sud du Québec (ACSQ) est un accord de cofinancement établi entre le gouvernement du Québec et Conservation de la nature Canada (CNC) et dont bénéficient les organismes de conservation du Québec. Il vise la protection et la conservation de milieux naturels d'intérêt écologique par le biais, notamment, de l'acquisition de territoires privés à des fins d'aires protégées et conservées et d'établissement de corridors écologiques. L'ACSQ favorisera ainsi le développement et la bonne gestion du réseau d'aires protégées en terres privées, de même que l'accès à la nature pour la population. Les sommes investies sur cinq ans dans l'ACSQ par le gouvernement du Québec doivent être jumelées par CNC et ses partenaires, à d'autres fonds ne provenant pas du gouvernement du Québec.

La Fondation de la faune du Québec

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.



– 30 –

Information :

Dominic Gendron
Directeur à la protection et à l'aménagement du territoire
Héritage Saint-Bernard
Tél. : 450 698-3133, poste 226
dominic.gendron@heritagesaintbernard.qc.ca

Photos : les sources sont inscrites à même le nom des photos*

** Les photos jointes à ce document peuvent être utilisées avec la source photo pour des articles en lien avec ce communiqué seulement. Toute autre utilisation des photos doit faire l'objet d'une entente avec le(s) photographe(s).*